



# ACADÉMIE DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ N° 08 RM/DJ/2023 du 14 /02/ 2023**

Portant subdélégation de signature du  
Recteur de Mayotte (Chorus)

## DIRECTION JURIDIQUE

Site Internet :  
<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :  
BP 76  
97 600 MAMOUDZOU

## LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE MAYOTTE

- VU le Code de l'éducation ;
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- VU le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;
- VU le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret du 11 février 1998 susvisé ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 20, 21, 33, alinéa 1 et 44 ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2019-1553 du 30 décembre 2019 tirant les conséquences de la création de l'académie de Mayotte ;

- VU Le décret du 22 décembre 2022 portant nomination de monsieur Jacques MIKULOVIC en tant que Recteur de la région académique de Mayotte, Recteur de l'académie de Mayotte ;
- VU l'arrêté ministériel du 22 janvier 2020 portant nomination et classement de Monsieur Dominique GRATIANETTE dans l'emploi de Secrétaire général de l'académie de Mayotte ;
- VU l'arrêté du 7 janvier 2003 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de la jeunesse et de l'enseignement scolaire et le budget de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'Éducation Nationale ;
- VU l'arrêté du 15 mai 2009 du ministre de l'Education Nationale affectant Madame Zarianti ABAINE au rectorat de Mayotte ;
- VU l'arrêté du 17 septembre 2010 du ministre de l'Éducation Nationale, affectant Madame Mariama HAMADA au rectorat de Mayotte ;
- VU l'arrêté du 1er septembre 2015 du Recteur de Mayotte, affectant Monsieur Soulimana BOINALI au rectorat de Mayotte, service DAF ;
- VU l'arrêté du 28 novembre 2016 du Recteur de Mayotte, affectant Madame Moimouché BACO MOUSSA à la division des affaires financières au Vice-rectorat (DAF) ;
- VU l'arrêté du 13 juillet 2017 du ministre de l'Éducation Nationale, affectant Madame Bienvenue ABOUDOU au rectorat de Mayotte ;
- VU l'arrêté du 5 décembre 2017 du Recteur de Mayotte, affectant Madame Choukourani, OISIRI au rectorat de Mayotte ;
- VU l'arrêté du 11 juillet 2018 du ministre de l'Éducation Nationale, affectant Monsieur Chadhouli SAHANOUNE au rectorat de Mayotte ;
- VU l'arrêté du 08 août 2018 du Recteur de Mayotte, affectant Madame Djamila ABDULLAH au rectorat de Mayotte auprès de la division des affaires financières (DAF) ;
- VU l'arrêté du 05 juillet 2018 du Recteur de Mayotte, affectant Madame Zabibou SALIM au rectorat de Mayotte auprès de la division des affaires financières (DAF) ;

- VU le contrat de travail de droit public n° 355-2019/DPC/CJ/ST signé le 11 février 2020 par le Recteur de Mayotte, plaçant Madame Thoïba TAMIME auprès de la division des affaires financières (DAF), en qualité d'agent contractuel ;
- VU l'arrêté du ministre de l'Éducation Nationale en date du 06 août 2020 portant nomination et classement de Monsieur Sébastien BERNARD dans l'emploi d'adjoint au Secrétaire général de l'académie de Mayotte, directeur des ressources humaines ;
- VU le contrat de travail de droit public n°204-RS-20-21/DPC/CJ/ST signé le 17 aout 2020 par le Recteur de Mayotte, plaçant Madame Amina Kambi OUSSENI auprès de la division des affaires financières (DAF), en qualité d'agent contractuel ;
- VU l'arrêté du 25 août 2020 du Recteur de l'académie de Mayotte, affectant Madame Salha SALIM ALI OUSSENI au rectorat de Mayotte auprès de la division de la coordination paie (DCP) ;
- VU l'arrêté du 25 août 2020 du Recteur de l'académie de Mayotte, affectant Monsieur Eladine MOHAMED ALI au rectorat de Mayotte auprès de la division des affaires financières (DAF) ;
- VU l'arrêté du 01 juin 2021 du Recteur de Mayotte, affectant Monsieur Hadadi ANDJILANI au rectorat de Mayotte auprès de la division des affaires financières (DAF) ;
- VU l'arrêté en date du 28 juin 2021, nommant Madame Nazira MOUSTOIFA HALIDI auprès de la division coordination paye (DCP), en tant que gestionnaire ;
- VU le contrat de travail de droit public n° 192-RS-21-22/DPC/SS/ST signé le 03 aout 2021 par le Recteur de Mayotte, plaçant Madame Faouza BACAR auprès de la division des affaires financières (DAF), en qualité d'agent contractuel ;
- VU l'arrêté du 16 aout 2021 du Recteur de Mayotte, affectant Madame Tahamida M'COLO au rectorat de Mayotte ;
- VU l'arrêté du 19 aout 2021 du ministre de l'Éducation Nationale, plaçant Monsieur Pascal JOUBERT auprès du Recteur de Mayotte en qualité de chef de la division des affaires financières ;
- VU l'arrêté du 14 septembre 2021 du ministre de l'Éducation Nationale, nommant Monsieur Antoine RIDARD dans l'emploi de chef de pôle des moyens et de la scolarité ;
- VU l'arrêté du 14 octobre 2021 du ministre de l'Éducation Nationale, nommant Monsieur Gwenael LE BERRE auprès du Recteur de Mayotte en qualité de chef de la division coordination paye ;

- VU l'arrêté du 14 septembre 2021 du ministre de l'Éducation Nationale, nommant Monsieur Antoine RIDARD dans l'emploi de chef de pôle des moyens et de la scolarité ;
- VU l'arrêté du 14 octobre 2021 du ministre de l'Éducation Nationale, nommant Monsieur Gwenael LE BERRE auprès du Recteur de Mayotte en qualité de chef de la division coordination paye ;
- VU le contrat de travail plaçant madame Natacha ABDALLAH en tant que personnel au sein de la DAF du Rectorat de Mayotte ;
- VU l'arrêté rectoral du 08 juillet 2022 plaçant madame Delphine DOUCE sous l'autorité du Recteur de Mayotte ;
- VU le contrat 454-RS-22-23-DPA/AK/55 du 15 juillet 2022 plaçant monsieur Johnson Marcel JONG sous l'autorité du Recteur de Mayotte ;
- VU le contrat 0192-RS-22-23-DPA/AK/55 du 29 août 2022 affectant madame Zahara MADI ASSANI en tant que personnel au sein de la coordination paye du Rectorat de Mayotte ;
- VU l'arrêté rectoral du 30 août 2022 affectant madame Zalifati Salim MOHAMED au sein de la coordination paye du rectorat de Mayotte ;
- VU l'arrêté ministériel du 1er juillet 2022 portant détachement de monsieur Eric LE BERRE ; ainsi que l'arrêté rectoral du 18 août 2022 affectant l'agent au sein de la DAF du rectorat de Mayotte ;

**Sur proposition** de monsieur le Secrétaire général de l'académie de Mayotte,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : En complément des dispositions de l'arrêté 01/RM/DJ/2023 du 02/01/2023 qui demeure en vigueur, à la liste des BOP centraux faisant l'objet d'un traitement CHORUS ici rappelés :

**BOP centraux** :

<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Intitulé du programme et du BOP</i>
<i>Education nationale et recherche</i>	<i>Programme 139 : Enseignement privé du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré</i> <i>Programme 140 : Enseignement scolaire du 1<sup>er</sup> degré</i> <i>Programme 141 : Enseignement scolaire public du 2<sup>nd</sup> degré</i> <i>Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire</i> <i>Programme 214 : Soutien de la politique de l'Éducation Nationale</i> <i>Programme 230 : Vie de l'élève</i> <i>Programme 231 : Vie étudiante</i> <i>Programme 724 : Opérations immobilières déconcentrées</i>

**Sont ajoutés à la gestion CHORUS, les BOP centraux suivants, pour prise en charge des opérations financières et comptables en lien avec la DRAJES :**

<b>Intitulé de la mission</b>	<b>Intitulé du programme et du BOP</b>
Education nationale et recherche	Programme 163 : « jeunesse et vie associative » Programme 219 : « sports » Programme 364 : « cohésion »

Délégation est donnée aux fonctionnaires et agents contractuels désignés ci-dessous aux fins d'exécution et de certification des décisions et constatations transmises par le rectorat de Mayotte dans le cadre de l'exécution de la délégation de gestion du service support financier des crédits hors titre 2 du rectorat de Mayotte :

I – M. Antoine RIDARD, responsable du pôle des moyens et de la scolarité, M. Pascal JOUBERT, chef de la division des affaires financières et de la plate-forme CHORUS du rectorat de Mayotte, Mme Djamila ABDULLAH, Adjointe au chef de la DAF chargée du fonctionnement et M. Eric LE BERRE adjoint au chef de la DAF chargé des investissements ; Monsieur Chadhouli SAHANOUNE contrôleur interne,

- a) Validation des engagements juridiques et création de tiers, signature des bons de commande ;
- b) Validation des demandes de paiement et des titres de perception ;

II – Mme Zarianti ABAINE, Mme Mariama HAMADA, Mme Tahamida MADI M'COLO, M. Chadhouli SAHANOUNE, Mme Choukourani OIZIRI, M. Soulaïmana BOINALI, Mme Zabibou SALIM, M. Hadadi ANDJILANI, Mme Moimouché BACO, Mme Amina KAMBI OUSSENI, Mme Thoïba TAMIME, Monsieur Danil EL-ANRIF, Mme Faouza BACAR, M. Eladine MOHAMED ALI, Mme Natacha ABDALLAH, gestionnaires de dépenses de la plate-forme CHORUS du rectorat de Mayotte, Mme Djamila ABDULLAH, adjointe au chef de la DAF chargée du fonctionnement, M. Eric LE BERRE adjoint au chef de la DAF chargé des investissements.

- a) Saisie des engagements juridiques, création de tiers et titres de perception ;
- b) Certification du service fait ;
- c) Saisie des demandes de paiement.

**ARTICLE 2 :** Le restant des dispositions de l'arrêté 01/RM/DJ/2023 demeure inchangé.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté dispose de même durée et pour les mêmes périodes que l'arrêté 01/RM/DJ/2023 qu'il complète.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Secrétaire général de l'académie de Mayotte est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de Mayotte, et publié au recueil des actes administratifs du site académique.

Copie :  
Recueil des actes administratifs, DAF, DCP ;  
DRFIP

Le Recteur de Mayotte



Jacques MIKULOVIC  
Le Recteur

